

## Nouvelle procédure pour la demande et la récupération des documents

Il est porté à la connaissance des étudiants que, à partir du 4 mars 2024, la demande des documents (Attestations et relevés de notes, etc.) se fera exclusivement via le site web de la faculté. Voici les étapes à suivre :

1. Accédez au site web de la faculté ([www.fmpc.ac.ma](http://www.fmpc.ac.ma)) ;
2. Naviguez vers la section "Services en ligne" ;
3. Sélectionnez l'option "Demande de documents".
4. Remplissez le formulaire en fournissant les informations requises.
5. Validez votre demande.

Prière de noter que les demandes de documents doivent être déposées le lundi de chaque semaine et seront disponibles pour récupération à l'unité d'accueil de la faculté à partir du jeudi de la même semaine.